

GILLES MAMETZ

## La (re)composition du système patrimonial de la ville de Saint-Pétersbourg

La présente contribution s'attache à mettre en évidence quelques-uns des moments constitutifs de la catégorie patrimoniale en Russie et plus particulièrement à Saint-Pétersbourg. Le sort des biens de patrimoine immeuble a tout particulièrement retenu notre attention. Lieux de cristallisation de nombreuses activités humaines, les hommes, dans une sorte de *praxis*, se forment en les formant. Les circonstances sociales qui concourent à leur édification sont donc vouées à se transformer, entraînant alors une possible modification du statut qui est conféré à ces biens. L'invention du patrimoine est une action collective mise en mouvement et portée par des acteurs spécifiques pour des motifs divers et qui consiste à désigner des œuvres et mettre en place des procédures par lesquelles ces œuvres seront conservées et honorées. En mettant en perspective culture politique et politique culturelle nous nous sommes efforcés de restituer certaines des logiques du patrimoine. Traduction des intérêts de la Russie impériale dans les deux premiers siècles de son existence, les biens immeubles vont par la suite faire l'objet d'une appropriation publique nouvelle à l'époque soviétique. Avec la faillite de ce système se dessinent d'autres modes d'appropriation de ces ressources, à condition bien sûr que la population n'en soit pas complètement mise à la marge.

« Une silencieuse connivence habite l'épaisseur d'une expérience que l'on énonce et que d'autres déclarent véridique. Constatant, cette histoire recommence. Elle peut être politique ou culturelle, les deux aspects se distinguant d'ailleurs de moins en moins. Et trop souvent, sous des hiérarchies muées en propriétaires de ce qu'elles devraient « permettre » et laisser parler, il y a des luttes obscures contre l'insensé, poétiques sociales qu'éveillent et expriment des autorités naissantes. Ce murmure organisateur d'une langue véritable surprend toujours les dieux du pouvoir et les personnes du théâtre officiel quand, par hasard, un moment, ils se taisent ». Michel de Certeau (1993 : 29)

Les études relatives au patrimoine culturel sont pléthore et engagent différents types de questionnements. Néanmoins il serait faux de croire que cette inflation mnémotropique se manifeste de tout temps et en tous lieux de manière égale. Sans compter que la catégorie patrimoniale ne connaît pas les mêmes développements selon les régions géographiques et, bien entendu, les époques. Celle-ci ne se pose par ailleurs pas comme catégorie impérative et universelle, ne parle pas toujours la même langue et s'érige sur la base de principes et de contextes variables<sup>1</sup>. Dans la masse inexhaustible des travaux consacrés aux problématiques patrimoniales, rares sont les approches qui s'attachent à mettre en relief les procédures de délibération d'une politique du patrimoine en train de se faire.

La catégorie patrimoniale peut être envisagée comme le résultat momentané d'une action collective située, d'un ordre social local (Friedberg, 1997 : 177-193). Celui-ci ne se prévaut que rarement d'univocité et par voie de conséquence d'unanimité puisqu'il appartient aux acteurs de « s'approprier symboliquement un patrimoine [...], qu'ils ne trouvent jamais tout formé et comme enfermé dans l'autonomie d'une essence » (Béra et Lamy, 2003 : 139). Son contenu est changeant, les biens désignés variables et les signifiants eux-mêmes instables selon les aires linguistiques et géographiques.

Quel angle d'attaque adopter pour étudier ce phénomène ? Toute une série d'auteurs prétendront qu'il convient de s'attacher aux propriétés organiques des œuvres pour y déceler les *raisons* de l'engouement qu'elles suscitent. D'autres insisteront plutôt sur la dimension relationnelle qui entoure les produits culturels. Ainsi sont confron-

1. S'il est indéniable que l'action de l'UNESCO ou de l'ICOMOS ont pour conséquence de tendre à une propagation mondiale et une standardisation des conceptions relatives au patrimoine, il n'en demeure pas moins, comme le souligne Frigo (2004), que l'interprétation de ces normes et parfois source de flottement conceptuel dans le passage d'une langue juridique à une autre.

tées les approches cognitivistes portées par des *raisons fortes* (Boudon, 1999) et interactionnistes, encore parfois appelées « conventionnalistes » et tournées vers l'étude de réseaux de coopération ou « mondes de l'art » (Becker, 1988). Il semble que nous soyons ici aux prises avec une forme de causalité circulaire dans la mesure où – à y regarder de plus près – sans prise en charge collective des œuvres, celles-ci n'auraient que peu de chances de perdurer, et par là, l'engendrement de quelque autre mobilisation *perdrait sa raison*. À ce titre, l'exemple des monuments architecturaux est évocateur. L'histoire témoigne de ce que sans l'intervention de tout un ensemble de main d'œuvre, artisans, serfs, contremaîtres, de tout un complexe normatif, de sources de financement, Rastrelli puis Stassov n'auraient jamais pu mener à bien l'édification de la cathédrale Smolny de Saint-Petersbourg. Par ailleurs, si la réalisation de ce bâtiment n'avait pas été en *mesure* de susciter l'admiration, il y a fort peu de chances pour que celle-ci se trouvât, aujourd'hui encore, en cours de restauration. Elle aurait alors été promise, par désertion de l'attention, à une « destruction passive » (Greffé, 2003). Cette imbrication des *raisons fortes* et des dynamiques coopératives comme courroie de perpétuation rend donc, à notre sens, leur opposition aporétique. Cela n'interdit cependant pas de privilégier l'un ou l'autre des pans d'analyse.

La catégorie de patrimoine apparaît aujourd'hui comme un sous-système de la culture, prise dans sa compréhension contemporaine comme sphère relativement autonome de la vie sociale globale. Devant la nécessité affirmée de saisir la vie culturelle comme mue par des problématiques et des logiques propres, les activités (notamment de recherche) liées au patrimoine culturel sont entrées dans une phase grandissante de spécialisation, de division des tâches et parfois même de standardisation qui mérite qu'on y prête une attention toute particulière. Ce qui bien souvent apparaît à l'entendement comme un donné, relève en fait de logiques non immédiatement compréhensibles et évidentes. Néanmoins, ce qui se pose au quotidien comme un univers de sens et dans un même temps comme décorum, cadre ou théâtre au déploiement des actions sociales urbaines est le produit d'une multitude de transactions, négociations et élaborations en tous genres. « Les murs ont des oreilles » a-t-on coutume de dire, mais c'est oublier que leur devenir est aussi relayé par des bouches, leur maintien assuré par des bras, leur statut réglementé par des documents écrits, et par une pléiade d'autres fonctions anthropologiques. La culture en tant qu'espace signifiant est aussi faite d'asymétries, de processus de production et capable de générer des effets au cœur même des rapports sociaux. Ainsi, retirer au patrimoine sa dimension sociale reviendrait à le priver de sa substance, à dénier en somme le caractère éminemment culturel qui lui est inextricablement lié, et dont il est – dans ses dimensions temporelles notamment – partie intégrante. Il convient donc de saisir la réalité non pas comme une catégorie hermétique valant en-soi mais comme la résultante d'un enchevêtrement de dimen-

sions affectives, mentales et d'injonctions physiques et fonctionnelles des objets. Cela implique notamment de manifester une attention toute particulière aux logiques spécifiques qui animent ce « monde du patrimoine » et de dénouer la trame des relations qui en constituent le réseau de coopération, identifier les *mesures* prises pour faire du patrimoine ce qu'il est.

Nous avons pris le parti de nous intéresser au phénomène de configuration d'une politique de patrimoine, dans la tentative de mieux comprendre l'ordre nouveau de gestion des biens de patrimoine immeubles qui se manifeste à l'heure actuelle dans l'ensemble de la Fédération de Russie et plus particulièrement dans la ville de Saint-Petersbourg. Afin de mettre en évidence les tensions organisationnelles à l'homéostasie d'une politique culturelle de la mémoire (Candau, 2005), nous nous sommes attachés aux réactions polémiques suscitées par l'annonce d'un projet de privatisation d'une partie du parc patrimonial immeuble de Saint-Petersbourg. Ainsi, notre démarche se situe résolument du côté de la sociologie de la production dans la mesure où le postulat qui guide notre travail est qu'il ne suffit pas d'être en présence de réalisations architecturales pour qu'il y ait œuvre de patrimoine. Il faut que par la suite celles-ci soient saisies par d'autres instances sociales ayant pour intention d'en faire des œuvres d'art et de culture – ce que l'on désigne en France sous le terme de « patrimonialisation ». Il est d'ailleurs intéressant de constater que ce terme ne connaît pas d'équivalent pour l'instant en langue russe, sinon à former un néologisme.

### Compréhension génétique : archéologie de la catégorie patrimoniale en Russie

#### La phase de capitalisation ou le patrimoine qui s'ignore

L'espace culturel des villes se pose à la conscience comme un complexe de signes, de symboles institués et relayés par des individus qui en perpétuent la substance vivante. L'architecture, les sculptures, les arts figuratifs ou encore la littérature se donnent comme un ensemble dynamique d'intertextes susceptibles de façonner l'imaginaire des ensembles urbains (Lotman, 2002) ainsi que leur dimension phénoménologique (Shekhter, 2001). Cependant, dans sa phase cumulative, le patrimoine n'existe pas en tant que tel. En effet, lorsque – comme nous le dit la légende – le 16 mai 1703<sup>2</sup>, Pierre I<sup>er</sup> décide de jeter le sort de milliers de gens et l'avenir de la Russie sur les rives du golfe de Finlande, il participe sans le savoir de la

2. Selon l'ancien calendrier, l'anniversaire de la création de la ville étant aujourd'hui célébré le 27 mai.

mythopoièse d'une ville dont il entend faire la capitale de son empire. Cette utopie moderne sortie des eaux par la volonté d'un empereur démiurge a donné prétexte à tout un ensemble de représentations. Elle est le produit même des représentations qui se déploient en son sein et lui donnent corps. Par là s'édifient les ensembles urbains.

En fait, le patrimoine de l'actuel Saint-Petersbourg s'installe sur une ressource qu'il n'a pas créée. Il relève d'une activité de transformation en même temps que d'une transformation des activités. La population qui au fil des ans a donné forme à cette ville – que ce soit de gré ou de force – était certainement dotée d'une autre rationalité *téléologique* que celle de fonder un site protégé par l'UNESCO. Basée sur un mode d'organisation sociale de type féodal, la Russie du 18<sup>e</sup> siècle, qui renoue alors avec l'Occident (Bourmeyster, 2001) et connaît un fort développement socio-économique – tend à imposer sa prépondérance sur l'échiquier mondial. La puissance va dès lors tâcher de se pétrifier comme pour établir son maintien. Elle se déploie aussi dans un espace<sup>3</sup>. La perspective tracée de l'Amirauté à la lauré Alexandre Nevski, donne au développement de la ville son orientation, son vecteur.

La toponymie témoigne de l'évolution de l'appropriation sociale de l'espace. La dite «rue pouilleuse» (*Vshivaja Ulitsa*) – aujourd'hui «rue Vladimir»- qui réunissait barbiers à la sauvette, camelots, serfs bâtisseurs, garçons d'écurie, ou gredins en tous genres et qui filait parallèlement à la «rue boueuse» (*Grjaznaja Ulitsa*) – rebaptisée du temps de l'Union soviétique «rue Marat» – pour couper perpendiculairement la perspective Nevski, abrite aujourd'hui casinos et palaces. Le marquage de l'espace urbain (que l'on pense seulement à la numérotation des immeubles, établie sous Catherine II<sup>4</sup>, le choix de leur couleur<sup>5</sup>, la dénomination des rues, les différentes voies de circulation...) représente un effort constant<sup>6</sup>. L'aristocratie cherche avant tout à afficher ses prétentions statutaires en ayant recours à la dépense somptuaire, l'ostentation et la munificence<sup>7</sup>.

La Russie ancienne ne s'occupait pas de collecter des antiquités, elle conservait les vieux objets soit comme une chose sacrée dans les sacristies, soit comme un trésor dans les coffres tsaristes, et si l'on accordait son attention à quelque trouvaille, c'était alors dans un but pratique (Doubov, 2004). Tout au long de la longue période où domine un type de production féodal<sup>8</sup>, le pouvoir autocrate

ne fit qu'esquisser l'établissement d'un réel système de protection des monuments historiques en Russie. Les lois et ordonnances épisodiquement promulguées au début du 18<sup>e</sup> siècle n'avaient qu'une influence limitée. La réalisation de telles normes était freinée par des facteurs tels que l'organisation féodale de la propriété sur la terre, la domination de l'Église, la faiblesse des organisations scientifiques et sociales, et un niveau d'éducation global très bas. Les premières tentatives allant dans le sens d'une sauvegarde organisée du patrimoine remontent aux *oukases* de Pierre le Grand qui incitaient à découvrir les «objets rares et insolites» – naturels, archéologiques, historiques – pour les apporter à Saint-Petersbourg où l'on avait spécialement créé le cabinet des curiosités (*Kunstkamera*), premier musée remarqué dans l'histoire russe (Volkov, 2004). Ce moment est important car il témoigne des potentialités normatives que recèle le facteur émotionnel. Il n'y a d'ailleurs pas, comme l'a très justement fait remarquer G. Bachelard (1970) de césure radicale entre le mouvement de tension imaginaire et le désir de rationalisation. Le premier est plutôt moteur de l'autre, le désir et le rêve présentant, à n'en pas douter, de forts motifs gnoséologiques. Ces *oukases* sont diversement interprétés par les historiens modernes. Certains y voient le début d'une politique délibérée de l'État en vue de préserver le patrimoine, d'autres considèrent qu'ils reflètent la personnalité exceptionnelle de Pierre le Grand, ses ambitions et intérêts variés. Cette préoccupation nouvelle coïncide avec l'avènement des Lumières en Europe et leur volonté de placer l'homme au cœur de son devenir propre. Quoi qu'il en soit, il n'existe pas encore à cette époque de compréhension établie de ce qu'est un «monument d'histoire» (*pamjatnik istorii*)<sup>9</sup>. Les divers *oukases* et décrets adoptés, pour porter une signification véritable, n'en recouvraient pas moins un caractère épisodique. On ne peut parler de la constitution d'un système de protection digne de ce nom qu'à compter de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle où l'on assiste à un regain d'intérêt de l'État pour les monuments d'histoire et de culture – ce qui est sans doute lié aux sentiments patriotiques suscités par la victoire sur Napoléon. L'interdiction de détruire des bâtiments anciens est formulée pour la première fois dans la circulaire du ministre de l'Intérieur datée du 31 décembre 1826. Un *oukase* impérial sur l'observation de la préservation des monuments fut édicté en 1848. En fait, les décisions prises par les différents gouvernements et les diverses institutions<sup>10</sup> qui se constituent à l'époque impériale

3. L'espace constitue selon Balandier – qui s'approprie le concept de *théâtrocratie* développé par Evreinov – l'une des composantes centrales de l'exercice du pouvoir (Balandier, 1980).

4. Bien longtemps les habitations ont été numérotées selon leur ordre d'apparition.

5. Sous Pierre I<sup>er</sup> fut instaurée à Saint-Petersbourg l'obligation de colorer sa maison, sous peine de devoir s'acquitter d'un impôt.

6. Un groupement de jeunes communistes radicaux a récemment proposé à l'administration de Saint-Petersbourg de baptiser une rue du nom de «Milosevic».

7. Les logiques du Potlatch, de l'échange agonistique et de la dépense ont largement été développées chez Mauss (1950), Veblen (1970) et Bataille (1967).

8. Pour un rapide aperçu de la distribution de l'autorité sous le régime féodal, voir Durkheim (1904).

9. Notons au passage que le mot *pamjatnik* a pour racine *pamjat'* qui signifie «mémoire».

10. À partir des années 1860, les organisations publiques commencent à jouer un rôle grandissant. Notons en particulier la forte influence de la Société archéologique de Moscou, qui avait un droit d'initiative législative, et de la Société de défense et sauvegarde des monuments de l'art et du passé en Russie créée au début du 20<sup>e</sup> siècle.

composent le sédiment sur lequel s'établissent les dispositions légales qui trouveront leur prolongement avec l'avènement du pouvoir soviétique.

### La révolution du patrimoine: idéologie et redistribution de l'espace public

Au lendemain de la révolution d'octobre, l'oligarchie révolutionnaire s'affaire à la tâche gigantesque de nationaliser tous les biens, monuments et œuvres d'art, gérer les musées tels l'Ermitage et le Musée russe, organiser les nouvelles collections nationalisées et créer un réseau unique, aussi la législation dans ce domaine poursuit-elle sa formation en consacrant le nouveau mode de propriété et des objectifs nouveaux. Jusqu'au milieu des années 1920 un inventaire est mené. Des organisations voient le jour avec pour tâche de protéger et de mobiliser les citoyens. L'élan est remarquable, même si, dans le contexte d'un système législatif en formation et d'affrontements civils détonnants, on assiste toutefois à une nette réduction de la liste des monuments protégés par l'État. Des monuments architecturaux sont détruits sous des prétextes divers. Face aux menaces de destructions dues à la révolution puis à la guerre civile, une minorité d'artistes-entrepreneurs (Becker, 1985: 238-244)<sup>11</sup> se mobilise pour prendre la défense du patrimoine<sup>12</sup>. Gorki organise une « Commission pour les affaires de l'art » et des appels sont placardés dans les rues: « Citoyens, les anciens maîtres (propriétaires) sont partis, après eux reste un immense patrimoine (*nasledstvo*). Maintenant il appartient à tout le peuple. Citoyens, ménagez ce patrimoine, ménagez les tableaux, les statues, les bâtiments – c'est l'incarnation de votre force spirituelle et de celle de vos ancêtres. [...] Citoyens, ne touchez pas la moindre pierre, protégez les monuments, les bâtiments, les choses anciennes, les documents – tout cela c'est votre histoire, votre fierté. Souvenez-vous que tout cela est le terrain sur lequel poussera votre nouvel art populaire » (Gosselin, 1993: 27). Un paradigme nouveau s'impose qui attribue aux objets anciens une valeur sociale aux connotations politiques, indices de l'exploitation et de l'iniquité. Dans une optique marxiste, les œuvres d'art issues de l'exploitation de la plus-value des travailleurs et éléments de la superstructure, témoignent des rapports de classes. C'est ce que traduit en substance l'affirmation de Lénine lors du VIII<sup>e</sup> Congrès du parti, en mars 1919, lorsqu'il déclare « nécessaire d'ouvrir et de rendre accessibles pour les travailleurs tous les trésors de l'art créés sur la base de l'exploitation de leur travail et qui se trouvaient jusqu'à présent à la disposition exclusive des exploités » (Champarnaud, 1975: 88). Les palais de l'aristocratie sont investis par le prolétariat, le système des appartements communautaires (*kommunal'nye kvartiry*) casse parfois le plan interne de ces édifices pour y loger plusieurs familles, les symboles religieux sont détournés (il n'est pas rare de voir naître des musées de l'athéisme dans d'anciens lieux de culte)<sup>13</sup>, certains lieux conservent leur fonction antérieure comme par exemple les bâtiments militaires. L'espace de signification de la ville prend aussi une tournure différente. L'assimilation des

leçons du passé s'inscrit dans une dynamique sociale nouvelle et fait écho à des choix politiques explicites. Ainsi dans un passage du numéro d'octobre 1918 de la *Culture prolétarienne* on pouvait lire: « Les trésors de l'art traditionnel ne doivent pas être acquis passivement, autrement ils auraient éduqué la classe ouvrière dans l'esprit de la culture des classes dominantes et par cela même dans l'esprit de soumission à l'ordre de vie créé par ces dernières. Le prolétariat doit faire siens les trésors de l'art traditionnel, en les soumettant à sa critique, à ses commentaires, en décelant leurs bases collectives et leur sens caché. C'est alors qu'ils deviennent un héritage précieux pour le prolétariat. Ils se transforment en armes de lutte contre le vieux monde qui les a créés, ainsi qu'en outils pour la création d'un monde nouveau. C'est la critique prolétarienne qui est chargée de nous transmettre l'héritage artistique » (Champarnaud, 1975: 191). En guise d'illustration des formes concrètes que pouvaient prendre ces appropriations sociales des objets de patrimoine on peut convoquer plusieurs faits témoignant de l'engouement et de la fonction *politico-didactique* du patrimoine culturel. Hormis la collecte et la conservation de documents, on éditait des travaux de recherche et mettait en place des activités culturelles parallèles: conférences, cours, séances cinématographiques et représentations théâtrales. Les « actions de masse » (*massovye dejstva*) en sont un exemple évocateur. Ces dernières s'inscrivaient dans la continuité des mises en scène du *Proletkult*. En 1920, il avait organisé de grands spectacles de rue, tels que *La prise du Palais d'Hiver*, dans lesquels on comptait sur la participation de la foule. En effet, le théâtre présentait un moyen de marier à la fois la recherche de dynamique culturelle, son caractère massif tout en inscrivant spatialement et temporellement les corps au cœur de l'idéologie promue. Les « actions de masse » se présentaient comme le théâtre monumental de la révolution d'octobre. Associées à d'autres spectacles de rue, elles se déroulaient à l'occasion de fêtes devant un monument servant de décorum. Ce théâtre connut son apogée dans les années 1920-1924 et associe à une scénographie orientée autour de lieux de mémoire, des mises en scène schématiques. Ces « actions de masse » mettaient souvent en scène les oppresseurs, peu nombreux, individualisés et caricaturés face à une foule de participants à peu près uniforme chargée d'incarner le personnage collectif des classes opprimées.

11. Howard Becker, dans la postface à l'édition française appelle de ses vœux l'élargissement de l'emploi de ce concept à d'autres domaines d'étude. La *labelling theory* s'applique en effet admirablement bien à la description du procès normatif constitutif du patrimoine.

12. Parmi ses initiateurs et membres les plus actifs on comptait des « hommes de culture », faiseurs de culture russes tels A. N. Benois,

V. A. Vereshagin, V. Ja. Kurbatov, I. E. Grabar', M. B. Dobuzhinski, N. K. Rerikh, N. A. Benois, E. E. et N. E. Lansere, I. A. Fomin, A. V. Shchusev, V. V. Suslov et autres qui, dès la première révolution de 1905, commencèrent à se préoccuper du sort des biens culturels.

13. Ce fut notamment le cas de la cathédrale Saint-Isaac.

On retrouve ici tous les ingrédients du rite, de la violence et du sacré mis en évidence par R. Girard (1972) avec le stade d'indifférenciation et de projection de la violence, ici, joué. Les monuments servaient en fait de prétexte à une pantomime géante où figuraient les oppositions individu/masse, grotesque/réalisme et où étaient utilisés des accessoires symboliques. La masse du public était censée participer à l'action, renforçant un peu plus la dimension carnavalesque de ces manifestations. Elles jouaient en quelque sorte l'inversion sociale du pouvoir que contient le moment carnavalesque. Les accents dionysiens de ces manifestations, fondées sur la communion rituelle dans la danse et le chant choral des participants sont frappants. Elles ont été soutenues par le pouvoir pour contrecarrer le rituel orthodoxe (Amiard-Chevreil, 1979 : 266), rassembler le peuple dans la célébration festive d'événements révolutionnaires. Dans cette geste, ranimée à chaque date commémorative se fixaient dans les corps et les esprits à la fois une vision de l'histoire et une idéologie. Les monuments en constituaient le cadre politique spatial.

L'épisode du nomothète stalinien qui coïncide avec la Deuxième Guerre mondiale, dont on sait qu'elle fut particulièrement ravageuse dans la région de Saint-Petersbourg (la ville en porte toujours les stigmates), apportera aussi son obole au processus de transformation du patrimoine. Pendant la guerre, des brigades de protection des biens de patrimoine sont instituées et, au sortir de celle-ci, un immense travail de restauration (de reconstruction – devrait-on dire parfois) est entrepris. On peut voir dans certains palais, comme à Tsarskoe Selo, des clichés photographiques témoignant, sur le mode du «avant-après» restauration, de l'ampleur des travaux accomplis.

En 1948, l'arrêt du Conseil des ministres de l'URSS sur les mesures aptes à améliorer la protection des monu-

ments culturels proclame l'interdiction de « modifier, refaire, déplacer ou démolir des monuments culturels, d'aménager les sites historico-culturels sans autorisation ad hoc ». Il établit un classement des monuments et prévoit des subventions pour leur entretien et l'organisation d'ateliers de restauration scientifiques. Après 1953, les fonctions de gestion et de contrôle des monuments d'architecture qui incombaient au Comité pour l'architecture et à celui pour les affaires artistiques auprès du Conseil des ministres de l'URSS, ainsi qu'aux comités pour les établissements culturels et éducatifs des républiques fédérées sont transférées aux seuls ministères de la culture de l'URSS et des républiques fédérées. Il faudra néanmoins attendre 1978 pour que soit adoptée une loi (en vigueur jusqu'à l'adoption de la loi fédérale du 25 juin 2002 sur les biens de patrimoine culturel (monuments d'histoire et de culture) des peuples de la Fédération de Russie) sur la protection et l'utilisation des monuments historiques et culturels.

En somme, le 20<sup>e</sup> siècle consacre en Russie une nouvelle forme de propriété sur les biens immeubles, qui, arrachés à leurs propriétaires par la « puissance publique » prive ces derniers de leur droit de succession privé (*nasledstvennost'*) pour faire entrer leurs anciens biens dans le domaine public (*nasledie*)<sup>14</sup> et les soumettre progressivement à une administration particulière. Pour autant, si certains sont prompts à décréter la fin de l'histoire, celle du patrimoine ne s'arrête pas avec la chute du système soviétique. Il suffit pour s'en persuader de rappeler le rôle subversif que joua au tout début de la *perestroïka* la société « *Pamjat'* ». Emanation du mouvement soviétique de protection des monuments, ses membres contribuèrent du fait de leur statut de professionnels des œuvres passées à faire réémerger la question religieuse et faire réapparaître la pluralité des cultes (le communisme pratiqué en URSS en présentant tous les aspects).

## Le patrimoine culturel au seuil du 21<sup>e</sup> siècle en Russie: illustration pétersbourgeoise

### Un patrimoine en crise

Avec l'entrée de la Russie dans une phase de transition de ses institutions, le patrimoine culturel s'intègre dans un nouveau mode de régulation qui bat en brèche le monopole d'État qui l'a enfanté. À l'heure actuelle, le patrimoine culturel (monuments d'histoire et de culture) de la Fédération de Russie, et notamment l'exercice de sa

14. Il existe en effet un risque de confusion entre le patrimoine envisagé comme relevant d'un droit de propriété (*imushchestvo*) et le patrimoine possédant un caractère social, pris comme catégorie historique et spirituelle (*nasledie, dostojanie*). Si en français la correspondance entre les domaines de la possession légale et de l'appropriation psychosociale sont en quelque sorte confondus dans un même terme, on se doit de remarquer d'emblée qu'en Russie il n'en va pas de même. Cela ne veut certes pas dire que les deux catégories sont exclusives l'une de l'autre. L'*imushchestvo*, qu'il soit privé ou public, n'est pas exclusif du *nasledie*. Par le biais de l'adjonction de cette connotation culturelle supplémentaire, il sera saisi au-delà de la seule sphère d'appropriation privée et à ce titre entrera dans le domaine public comme objet de délibération sociale. Il ne faut donc pas s'y méprendre, les deux catégories sont loin d'être exclusives dans la mesure où une possession peut aussi receler quelques

caractéristiques esthétiques ou psycho-sociales outrepassant le seul critère de propriété. Pour aller plus avant dans la compréhension des termes de la transmission, plongeons-nous dans les définitions que nous donne le dictionnaire russe *Ozhegov*. Le terme central de notre étude, *nasledie*, est considéré comme livresque et se comprend comme « un phénomène de culture, de mœurs etc. reçu des époques précédentes, d'anciens *faiseurs (dejateli)* ». Dans la famille des mots formés sur le radical *sled* (marque, trace, empreinte), on trouve par exemple *nasledstvennost'* à savoir « l'ensemble des particularités naturelles de l'organisme reçues des parents et susceptibles de se transmettre de génération en génération ». On se trouve ici en présence de ce que l'on désigne en France sous la locution « patrimoine génétique ». Troisième terme de la famille, *Nasledstvo* se comprend comme: 1) « le patrimoine (*imushchestvo*) transmis après la mort de son propriétaire à une nouvelle personne », 2) synonyme de

*nasledie*, 3) synonyme de *nasledovanie*. *Nasledovanie* se traduit comme « succession » et est souvent utilisé dans l'expression « *pravo nasledovaniia* », droit de succession. On peut remarquer que ces différents modes de transmission ne contreviennent pas à la sémiotique indicielle de Pierce.

protection, apparaît être une des orientations prioritaires de la politique étatique en matière culturelle. Selon les données du ministère de la culture (*minkult*) russe, on recense à ce jour 84 915 monuments d'histoire et de culture immeubles, ceux-ci se divisant entre monuments de statut fédéral (24 953) et ceux de statut régional (59 952). En effet, la multitude des monuments qui forment le squelette du patrimoine culturel du pays pèse lourdement sur les choix effectués dans le domaine de la politique culturelle. Dans la deuxième moitié des années 1990 s'est manifestée de manière patente une sorte de paradoxe, si ce n'est de divergence, entre les priorités budgétaires, et les tendances et dispositions sociales envers les monuments manifestées par la société. D'un côté on ne peut que noter la faible attention prêtée par les différents organes publics – de quelque niveau que ce soit – au sort des monuments. D'un autre côté, nombreux sont les témoignages de ce que les monuments matérialisant diverses cultures spirituelles héritées du passé ont à ce moment acquis une signification particulière remplissant toujours plus la contemporanéité de valeurs culturelles passées ravivées par les processus socio-culturels alors à l'œuvre.

Afin de tendre à une défense efficace du patrimoine culturel et de reconnaître le rôle fondamental de la culture dans le développement de la société, le statut d'« objet particulièrement précieux de patrimoine culturel des peuples de la Fédération de Russie » a été instauré par l'oukase du président de la Fédération de Russie du 18 décembre 1991. Celui-ci s'intègre à la législation qui sert de base à la conduite des affaires culturelles du pays (loi fédérale du 9 décembre 1992) et vise, au moment de la chute concordante du régime soviétique – puisque le 26 décembre 1991 le Soviet des Républiques dans un communiqué d'adieu constatait que l'Union Soviétique « en tant qu'État [...] avait cessé d'exister » (Khutorskoj, 2000 : 533) – à prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas exposer les objets culturels les plus prestigieux à de possibles déprédations en cette période trouble et alors lourde d'incertitudes.

La loi du 9 décembre 1992 prévoit, elle, que le gouvernement est responsable de la mise en évidence, de l'examen, l'étude, la restauration et la protection des monuments d'histoire et de culture. « Le *minkult* de Russie est l'organe fédéral de pouvoir exécutif dépositaire, au nom de l'État, des compétences spéciales visant à la conduite de la politique étatique dans le domaine de la mise en évidence, la protection et l'utilisation du patrimoine historique-culturel, ainsi que de la régulation et la coordination des activités menées par les autres organes fédéraux dans ce domaine ».

La liste des objets de patrimoine historico-culturel d'importance fédérale a été adoptée par l'oukase du président de la Fédération de Russie du 20 février 1995. Ce dernier prévoit que le *minkult* de Russie et le ministère du patrimoine (*minimushchestvo*) de Russie<sup>15</sup>, avec la participation des organes exécutifs fédéraux intéressés

et en accord avec les organes exécutifs des « sujets »<sup>16</sup> de la Fédération de Russie, devront définir l'effectif total des biens relevant des objets de patrimoine historico-culturel de statut fédéral.

Cependant le *minkult* et le *minimushchestvo* de Russie n'ont pas su prendre à temps les mesures propres à définir précisément l'effectif des biens et monuments d'histoire et de culture d'importance fédérale et à enregistrer les droits de propriété fédérale sur ces objets. Fin 2000, une ordonnance conjointe du *minkult* et du *minimushchestvo* (ordonnance du 21 décembre 2000) a consacré la création de l'institution étatique suivante : l'« Agence pour la Gestion et l'Utilisation des Monuments d'histoire et de culture » auprès du *minkult* de Russie, dont les missions principales consistent en l'exercice de la gestion des objets immeubles de patrimoine culturel d'importance fédérale, la défense des intérêts de son propriétaire – la Fédération de Russie – et leur utilisation, protection et restauration dans le respect des fonctions historico-culturelles de ces objets.

Dans un même temps, des actions d'enregistrement des droits de propriété publique ont été entreprises par des « sujets » de la Fédération de Russie sur des objets de patrimoine d'importance fédérale. Ceci a été permis notamment par tout un ensemble de flous juridiques imputables à la période de transition, quand ce n'est pas malheureusement à l'incompétence et l'absence de qualification juridique. Il en résulte en tout cas un problème de délimitation de la propriété des monuments d'histoire et de culture qui a ouvert la voie à de nombreux litiges.

Le saut normatif dans le domaine de la protection des monuments ne s'est pas fait sans heurts. Ceux-ci sont même à l'origine de certaines des dispositions légales évoquées précédemment, l'instabilité du régime (la Russie a connu un putsch sanglant et deux dévaluations terribles pour la population dans les années 1990) incitant les nouveaux administrateurs du patrimoine à prendre des mesures d'urgence.

Pour dresser une cartographie sommaire des relations sociales entre acteurs et instances impliquées dans le monde du patrimoine de Saint-Pétersbourg, on se doit en premier lieu de souligner le rôle du président de la Fédération de Russie. L'examen de l'activité normative ayant cours depuis 1991 révèle la forte présidentialisation

15. Sous section du ministère des finances ayant en charge de gérer les biens et actifs de l'État, « patrimoine » devant ici s'entendre dans son lien au droit de propriété (cf. note 14).

16. La Fédération de Russie compte à l'heure actuelle 88 « sujets » de droit public, entités administratives fédérées.

de la politique menée dans ce domaine, politique qui joue pour l'instant en faveur de la ville – notamment du fait de l'origine du président actuel – mais qui demeure peu systématisée et où le recours à l'*oukase* règne<sup>17</sup>. Cette ligne droite de la politique patrimoniale a pour effet de faire oublier la faiblesse d'une politique concertée. Cette « verticale » du patrimoine est passablement critiquée par les acteurs du tiers secteur (« Fonds de bienfaisance pour la sauvegarde de Saint-Petersbourg – Léningrad », « Fonds Likhachev », « Société pan-russe de protection des monuments d'histoire et de culture », « Institut des programmes culturels ») qui se positionnent, eux, plutôt en faveur d'un mode d'organisation plus réticulaire et écrasé mobilisant les habitants de différents quartiers afin qu'ils jouent à la fois le rôle de veille et de relai. Il est parfois question dans leurs propos de s'appuyer sur l'ancien maillage associatif soviétique. Existe de fait une sorte de tiraillement entre un centre fort, des organisations fédérales, et des aspirations à une plus grande autogestion<sup>18</sup>.

Dans le paysage institutionnel pétersbourgeois se dessine un autre axe majeur de dissonance. Celui-ci révèle des problèmes systémiques importants. Cet axe est celui qui oppose les entités administratives locales (« Comité à la gestion du patrimoine (*imushchestvo*) de la ville », « Comité d'État à l'usage et à la protection des monuments ») et fédérales (« Protection de l'État russe » [*Rosgosokhran*], « Comité à la culture »). En effet, la loi fédérale du 25 juin 2002 « sur les objets de patrimoine culturel (monuments d'histoire et de culture) des peuples de la Fédération de Russie » empêche toute complémentarité entre ces deux niveaux, ce qui aboutit à la situation ubuesque où une activité culturelle régionale localisée dans un monument de statut fédéral ne peut pas participer au financement mixte de travaux d'entretien par exemple, ceux-ci devant être exclusivement pris en charge par l'organisme administratif fédéral de référence. C'est par exemple le cas de la salle d'exposition « *Manezh* » ou de la cathédrale

17. Lors d'un dispositif « interactif » (*telemost*) de questions au président, les occupants de la « Maison des vétérans » ont obtenu *en direct* la promesse du soutien présidentiel à la restauration de ce monument d'architecture.

18. Il ne semble pas que les réformes aillent dans le sens d'une plus grande autogestion si l'on en juge par la suppression de l'élection des gouverneurs au profit d'une nomination par le président, ou encore par la difficulté de parvenir à la création d'associations.

19. Un interviewé a recours à une comparaison édifiante : « Un fonctionnaire est un fonctionnaire, que ce soit en Russie, en Chine ou en France ; s'il a la possibilité de rejeter une responsabilité sur quelqu'un d'autre il ne s'en privera pas. L'exemple le plus frappant chez nous s'observe chez la police criminelle. Souvent, dans notre ville, il se passe la chose suivante : la limite entre deux quartiers est matérialisée par

un canal. Admettons que quelqu'un ait été assassiné et que le corps ait été jeté dans le canal. Chacun s'efforcera de pousser le corps pour qu'il se trouve de l'autre côté du canal sur le territoire de son voisin. On s'efforce de pousser la responsabilité sur l'autre rive. C'est la même chose pour le patrimoine, quelque chose a brûlé, le travail de restauration n'est pas bon, etc. On va se renvoyer la responsabilité ».

20. Ce type d'inscription consistant à protéger non pas des éléments isolés, mais toute une zone urbaine est d'ailleurs pour l'époque assez innovant. On note que de Léningrad sont principalement retenus les aspects pétersbourgeois faisant ainsi écho au mot d'André Gide : « Ce que j'admire en Léningrad, c'est Saint-Petersbourg » (Gide, 1936 : 35).

21. Une vingtaine de responsables du patrimoine de Saint-Petersbourg ont été interrogés par nos soins sur la base d'entretiens semi-directifs.

Saint-Isaac. Dans le cas de subventions insuffisantes, si ce n'est quasi insignifiantes, ces biens de patrimoine sont voués à l'obsolescence. Par ailleurs, un autre facteur exerce une influence préjudiciable sur l'exercice d'une politique patrimoniale efficace, à savoir, celui des renvois de responsabilités fréquents entre niveaux de compétence. L'existence d'une administration bicéphale des biens de patrimoine ajoutée à une répartition imprécise des régimes de compétence se traduit par un immobilisme dont souffrent en premier lieu les monuments<sup>19</sup>. Ainsi, depuis plusieurs années, le sort des monuments reste suspendu à toute une série de contradictions qui laissent nombre de gestionnaires impuissants. Si pour le Musée russe, l'Ermitage, le Musée Pouchkine ou encore Petergoff qui font partie des biens « particulièrement précieux » le soutien financier relève d'une priorité nationale, il n'en va pas de même pour toute une série de musées ou palais pour lesquels les gestionnaires expriment leur inquiétude. Seul espace de représentation de la diversité des acteurs du monde patrimonial à Saint-Petersbourg, le « Conseil chargé de la protection du patrimoine culturel auprès du gouvernement de Saint-Petersbourg », présidé par le gouverneur, n'a tout au plus qu'un rôle consultatif. Aussi, les mécontentements ou critiques, quand ils ne sont pas auto-réprimés par peur de licenciement, s'expriment chez les professionnels du patrimoine auprès des médias sur un mode charismatique.

Au niveau international, il est intéressant de noter que la procédure d'inscription de l'ensemble du centre historique de Léningrad<sup>20</sup> et de ses environs par l'UNESCO (le 17 octobre 1989) précède de quelques jours seulement la chute du mur de Berlin. Le patrimoine architectural laisse pourtant apparaître une situation peu enviable. Cette situation transitoire illustre on ne peut mieux les relations d'interdépendances qui se nouent entre ordre juridique et ordre économique (Weber, 1995 : 11-48). Environ 7500 objets de patrimoine sont aujourd'hui situés dans une ville que les pétersbourgeois sont enclins à proclamer – non sans fierté – « capitale culturelle de Russie ». 15% des édifices situés à Saint-Petersbourg sont sous le patronage de l'UNESCO. Selon les mots de l'actuel ministre de la culture A. Sokolov, 15% d'entre-eux sont en bon état, 20% dans un état « convenable », 35% dans un état peu satisfaisant, 20% en voie de délabrement et 10% à l'état de ruine (Mametz, 2005). Un tel constat, pousse certaines personnes que nous avons interrogées<sup>21</sup> à considérer que le site de Saint-Petersbourg – qui doit

Il s'agit d'administrateurs professionnels, responsables d'associations et gestionnaires de biens faisant l'objet d'une exploitation.

faire l'objet d'un audit de la part de l'UNESCO en 2007 – doit être décrété patrimoine en danger. D'autres se félicitent des progrès effectués en matière de gestion de ces biens. Nous avons été particulièrement surpris de constater que dans les deux cas, la majorité des personnes interrogées est partisane (bien que cette posture soit soumise à conditions) d'un mouvement de privatisation – là où nous nous attendions à une certaine forme de conservatisme. La privatisation, en dépit de la circonspection qui entoure ce vocable est perçue à la fois comme un moyen de réduire la charge budgétaire du patrimoine et de percevoir des fonds nouveaux susceptibles d'être réinjectés pour l'entretien de ses biens. Engagée sur la voie d'une nouvelle forme d'institutionnalisation marquée par plus de pragmatisme et par une ouverture relative aux principes de l'économie de marché, la ville de Saint-Petersbourg est un laboratoire des réformes qui s'amorcent dans le domaine du patrimoine. En effet, si la tendance au conservatisme et à la momification du patrimoine sont encore fortement marquées à Saint-Petersbourg, la velléité de faire du patrimoine une ressource active de développement est bien présente. La priorité accordée au secteur financier, aux activités de service (restauration, loisir, tourisme etc.), aux nouvelles technologies témoignent de la nouvelle polarisation des activités qui s'amorce dans la région de Saint-Petersbourg au détriment de l'image de pôle industriel qui lui était jusqu'alors assignée<sup>22</sup>. Néanmoins quelques facteurs limitent l'impact positif du tourisme sur le patrimoine. On est loin en effet des dépassements de capacité de charge touristique qui menacent certains sites. Plusieurs facteurs viennent expliquer cette sous-exploitation du patrimoine, parmi lesquels on peut évoquer la faiblesse d'une offre hôtelière diversifiée et adaptée, des formalités administratives lourdes, une inflation forte et des infrastructures souvent vétustes. Aussi, si le tricentenaire de la ville avait suscité un effet d'entraînement dans ce secteur d'activité, on note un certain ralentissement depuis ces trois dernières années. Certains des gestionnaires de musées que nous avons interrogés évoquent aussi parfois l'image négative que l'on se fait de la Russie à l'étranger, ainsi qu'une large méconnaissance du pays. En revanche, tous voient dans le développement de l'activité touristique la possibilité d'une exploitation efficace du patrimoine<sup>23</sup> tout autant que dans le patrimoine une possibilité de redorer l'image de la ville. En marge du tourisme «légitime» se dessinent de nouvelles formes «parallèles» d'appropriation de l'espace culturel de la ville qui rompt avec la tradition encore prégnante des excursions basées sur le mode «*intourist*» qui, en mettant l'accent sur les propriétés physiques des objets de patrimoine, en atténuent les significations sociales. Ces formes de tourisme sauvage proposent par exemple de suivre les pas du héros de Dostoevski, Raskolnikov, fusse au prix d'une intrusion dans des immeubles interdits au public. La même tendance se remarque dans le domaine des biens de patrimoine industriel. Autant de phénomènes nouveaux qui posent en filigrane la question de la délimitation des sphères publiques et privées.

### Une réforme en forme de moratoire

Soumis à la maladie des coûts (Baumol et Bowen, 1966), les monuments d'architecture représentent un poids financier toujours croissant si leur utilisation ne tient pas compte de la question de leur rentabilité. Ce nouveau type de regard économiste sur les monuments, et que l'on observe un peu partout, entretient un lien ténu avec leur possible transmission aux générations futures. La loi de 2002 énonce que les objets de patrimoine culturel, indépendamment de leurs catégories et importance historico-culturelle peuvent se trouver sous le régime de la propriété fédérale, de la propriété des sujets de la Fédération, de la propriété municipale et de la propriété privée ainsi que d'autres formes de propriétés si elles ne contreviennent pas à la législation fédérale en la matière. Du fait même de l'adoption de cette loi fédérale, le processus de privatisation des biens de patrimoine culturel de signification (*znachenie*) fédérale a été interrompu, de même que l'enregistrement des droits de propriété fédérale et des droits de propriété des «sujets» de la Fédération de Russie sur les biens de patrimoine se trouvant en possession de l'État, et ce «jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi fédérale venant définir et répartir les biens de patrimoine selon qu'ils relèvent de la propriété fédérale, de la propriété des 'sujets' de la Fédération de Russie ou de la propriété municipale» (Article 63 pt. 2 de la loi fédérale N° 73 du 25 juin 2002).

Cet acte normatif ratifié par le président Poutine vise à permettre alors tant la propriété publique que la propriété privée sur les monuments d'architecture. Cette nouvelle loi contraint les propriétaires à une obligation de protection et d'entretien des monuments. Chaque acquéreur doit se conformer à une charte d'obligations afférente à chaque bien de patrimoine. L'accès ne peut pas être refusé aux citoyens de la Fédération de Russie. Voilà donc bientôt plus de quatre ans qu'a été adoptée la loi sur les biens de patrimoine culturel (monuments d'histoire et de culture) des peuples de la Fédération de Russie mais il importe de revenir sur l'ensemble des problèmes soulevés par la mise en application de certaines dispositions de cette loi.

Jusqu'en novembre 1994, il était hors de question de privatiser quelque monument que ce soit. Le président alors en fonction, Boris Eltsine, a mis fin à cette interdiction avec la signature de l'*oukase* sur la privatisation des monuments immeubles d'histoire et de culture de la Fédération russe d'importance locale et régionale du 26 novembre 1994.

22. Dans ses recommandations relatives à l'inclusion du site de Saint-Petersbourg à la liste du patrimoine mondial, l'ICOMOS écrivait: «l'existence d'un complexe industriel important – le plus grand d'URSS – avec des usines métallurgiques, pétrochimiques et chimiques pose le difficile problème de l'harmonisation des politiques de croissance et de sauvegarde [...]». L'orientation qui se profile semble nettement plus conforme à un développement soutenable de la ville.

23. On peut noter ici que les politiques tarifaires discriminantes pratiquées dans les différentes organisations culturelles permettent encore à la population locale de rester en contact avec son patrimoine en faisant porter la charge financière sur les touristes étrangers. Dans la perspective d'une entrée de la Fédération de Russie à l'OMC, ce type de discrimination positive pourrait connaître son point d'arrêt.



Le but visé par l'adoption de ce document était précisément d'«activer les réformes économiques et attirer les investissements dans le domaine de la restauration des biens de patrimoine historique et culturel des peuples de la fédération russe» (Sologub, 2004 : 17).

Sur la base de cet *oukase* présidentiel on commença à privatiser dans l'ensemble du pays. À Saint-Petersbourg quelques dizaines de palais et hôtels particuliers furent privatisés. Et afin d'intégrer à ce processus des biens de plus grande valeur, quelques personnalités plus entreprenantes et ayant la possibilité d'accéder à quelques leviers du pouvoir se mirent à user de leur influence pour abaisser le statut de ces biens du niveau de propriété fédérale au niveau régional. Ainsi, dès 1995, la privatisation des monuments a connu une première phase. La particularité de cette privatisation atypique – puisqu'elle touche à des valeurs particulières – consiste en l'adjonction aux contrats d'achat-vente d'une série d'obligations d'entretien et de protection et d'utilisation des biens faisant l'objet de la transaction. Jusqu'en 2002, environ une quarantaine de biens de patrimoine culturel (par exemple l'ensemble des bâtiments du quartier Apraksine) ont été vendus, et si l'on tient compte de l'ensemble des dépendances, ce nombre s'élève à environ 120 édifices. À ce jour la question de la vente des monuments d'architecture est très largement discutée. Néanmoins, et jusqu'à présent, la façon dont va s'opérer la vente des biens fédéraux n'est toujours pas claire dans la mesure où la loi sur la délimitation des biens de patrimoine culturel n'a pas été adoptée par la Douma d'État. Du fait de l'absence de délimitation stricte des droits de propriété, il est en effet impossible de procéder à l'enregistrement des droits de propriété tel qu'il est prévu par l'article 63 de la loi sur les biens de patrimoine. En somme, le processus de privatisation en Russie marche sur la tête dans la mesure où les pouvoirs publics ont voulu s'empresser de privatiser des biens avant même de savoir clairement à qui ils appartenaient. Sans reconnaissance des droits de propriété, aucune vente ne peut être effectuée. L'examen de la situation actuelle des monuments russes révèle l'impérieuse nécessité de procéder dans les plus brefs délais à l'adoption d'actes législatifs appropriés permettant la régulation des questions de possession et d'utilisation ainsi que la définition des dispositions réglementaires garantissant la conservation et une exploitation plus efficace de ces biens. En attendant, un moratoire a été décrété sur toute procédure de privatisation. En outre on

24. Après Berlin, la ville de Saint-Petersbourg est celle qui connaît en «Europe» le plus fort développement de l'activité du bâtiment.

25. Selon des estimations récentes le prix du m<sup>2</sup> dans un bâtiment historique du centre de Saint-Petersbourg oscillerait entre deux et quatre mille dollars.

peut noter le déficit de mesures incitatives – notamment fiscales – propres à attirer les investissements privés.

Cette débauche de *mesures* législatives que l'on constate depuis une quinzaine d'années, et dont nous n'avons livré ici qu'un bref aperçu, vise à normer le réel pour le muer en patrimoine. Cette activité taxinomique joue un rôle déterminant et est l'objet de bien des querelles dans la mesure où le devenir des monuments est étroitement lié à leur caractérisation. C'est qu'en effet la nature des monuments se révèle double. Ceux-ci se posent comme des objets signifiants mais leur identité et leur existence, réclament d'être fixées par des actes normatifs. La fragilité du papier constitue ainsi le fondement le plus solide des *raisons* et du statut administratif légal des objets de patrimoine. Les monuments de papier, dont Clément Rosset a admirablement souligné l'importance (Rosset, 1977 : 115), sont l'ultime recours et le socle écrit qui régulent nombre de relations aux objets en question. Le patrimoine comme «institution de papier» se révèle comme une première présence ubiquitaire car il se donne en *apparence* et cache se faisant les ressorts de son devenir social qui se déroule sur une arrière scène moins perceptible et donc relativement moins *démocratique*, dans la mesure où ce sont avant tout des jeux organisationnels et non pas toujours des délibérations publiques qui jugent du sort des objets de patrimoine.

### Vers un renforcement des clivages centre/périphérie ?

Le système de protection de l'ensemble urbain de Saint-Petersbourg basé sur le zonage spatial présente un intérêt particulier dans la mesure où il s'attache à préserver les perspectives et vues historiquement constituées de la ville – de la construction galopante notamment<sup>24</sup>. En revanche, le phénomène de polarisation qu'il met en branle tend à concentrer la richesse vers le centre. Les appartements communautaires ont été vidés – en échange de solutions de relogement dans des habitations plus spacieuses mais en périphérie de la ville, ou parfois par escroquerie pure et simple – et de vastes appartements de standing sont créés à leur place. On a assisté dans les années 1990 à une véritable guerre de l'immobilier et aujourd'hui les prix du logement se sont envolés<sup>25</sup>. Il y a donc bel et bien un risque que le phénomène de privatisation ne vienne renforcer cette tendance. Dans ces circonstances s'élèvent parfois des condamnations verbales des phénomènes de collusion ou de corruption à l'adresse des professionnels (notamment du comité d'État à l'utilisation et la protection des monuments) chargés de mettre en œuvre les privatisations, ceux-ci faisaient, selon le député local Kovalev, prévaloir leur intérêt privé sur l'intérêt public. Ce fait témoigne de ce que les décisions se sont recentrées autour d'experts qui font de la gestion professionnelle. Cette situation qui consacre au fil de l'histoire du patrimoine la formation d'une technocratie résulte de la difficulté mise en évidence par K. Arrow (1976) avec son «théorème d'impossibilité» de parvenir à une transivité collective des préférences

individuelles. Dans ces circonstances émerge une formation sociale qui, de manière plus ou moins arbitraire, doit traduire de manière putative les préférences de ses administrés. Les associations et le tiers secteur jouent un rôle de relais du fait de leur situation intermédiaire entre public et privé ; or on se doit de constater la faiblesse du tissu associatif et de la société civile en Russie. Dans ces conditions, s'opère une forme de déconnection des choix publics qui génère parfois des incompréhensions de la part de la population. Un autre phénomène de mise à l'écart s'observe aussi concernant les biens de l'émigration dans la mesure où des biens qui appartiennent à certaines familles sont proposés à la vente sans que celles-ci ne soient consultées et à plus forte raison indemnisées. Si l'on ajoute à cela une certaine mise à l'écart de la population dans l'appropriation culturelle de son espace – certains auteurs parlant même d'une « reféodalisation » de l'espace public (Trubina, 2005), on comprendra que la question du devenir du patrimoine culturel de Saint-Petersbourg demeure ouverte.

Gilles Mametz  
gillesmametz@hotmail.com

## Bibliographie

- Amiard-Chevrel C. (1979), « Les actions de masse à Petrograd en 1920 », in *Les voies de la création théâtrale*, T. VII, Paris, Ed. du CNRS, 243-276.
- Arrow K. (1976), *Les limites de l'organisation*, Paris, PUF.
- Bachelard G. (1970), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- Balandier G. (1980), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard.
- Bataille G. (1967), *La part maudite*, Paris, Editions de Minuit.
- Baumol W. J. et Bowen W. G. (1966), *Performing Arts: The Economic Dilemma: a Study of problems Common to Theater, Opera, Music and Dance*, New York, The Twenties Century Fund.
- Becker H. S. (1985), *Outsiders*, Paris, Métailié.
- Becker H. S. (1988), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.
- Béra M. et Lamy Y. (2003), *Sociologie de la culture*, Paris, Armand Colin.
- Boudon R. (1999), « De l'objectivité des valeurs artistiques ou les valeurs artistiques entre le platonisme et le conventionnalisme », in *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 251-294.
- Bourmeyster A. (2001), *L'Europe au regard des intellectuels russes*, Toulouse, Privat, coll. « Imaginaire de l'Europe ».
- Candau J. (2005), *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus ».
- Certeau (de) M. (1993), *La culture au pluriel*, Paris, Seuil.
- Champarnaud F. (1975), *Révolution et contre-révolution culturelle en URSS*, Paris, Anthropos.
- Dobov I. V. (2004), *Muzeevedenie*, Sankt-Peterburg, Izdatel'skij dom Sankt-Peterburgskogo gosudarstvenogo universiteta.
- Durkheim E. (1904), « L'autorité dans la Russie ancienne », *L'année sociologique*, n° 7, 447-450.
- Friedberg E. (1997), *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- Frigo M. (2004), *Cultural property versus cultural heritage: A « battle of concepts » in international law ?*, vol. 86, n° 854, RIRC.
- Gide A. (1936), *Retour d'URSS*, Paris, Gallimard.
- Girard R. (1972), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.
- Gosselin A. (1993), *La politique des musées russes 1917-1991*, Paris, Larousse, coll. « Découvrir ».
- Greffé X. (2003), *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, La documentation française.
- Khutorskoj V. Ja. (2000), *Istoria Rossii ot Rjurika do El'tsina*, Moskva, Novij Vek.
- Lotman Yuri M. (2002), « Simvolika Peterburga i problemy semiotiki goroda », in *Istorija i tipologija russkoj kul'tury*, Sankt-Peterburg, Iskustvo-Spb, 208-220.
- Mametz G. (2005), « Istoriko-kul'turnoe Nasledie kak ekonomicheskij resurs razvitija regiona Sankt-Peterburg », in *Aktual'nye problemy razvitija sfery uslug*, Sankt-Peterburg, SPGUEF, 17-28.
- Mauss M. (1999), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 144-279 [1950].
- Rosset C. (1976), *Le Réel et son double*, Paris, Gallimard.
- Shekhter T. E. (2001), « Peterburg – voobrajaemoe prostranstvo », *Kul'turnoe prostranstvo Peterburga: istorija i sovremennost'*, Sankt-Peterburg, SPbGUP, 17-20.

Sologub A. (2004), *Kul'turnoe nasledie Rossii kak chemo-dan bez ruchki*, Sankt-Peterburg, Rosbalt.

Trubina E. (2005), «Dreihundertjahrfeier in St. Petersburg. Wohin führt die Refeudalisierung russischer Städte?», *Bauwelt*, n°24, Berlin, Bauverlag, 24-35.

Veblen T. (1970), *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard.

Volkov S. (2004), *Istorija kul'tury Sankt-Peterburga*, Moskva, EKSMO.

Weber M. (1995), «Les relations fondamentales entre l'économie et l'organisation sociale» in *Economie et société*, T. II, Paris, Plon, coll. «Pocket», 11-49 [1922].